



## Loyer pole sante commune rurale

Par **loulla**, le **07/04/2020** à **17:14**

Bonjour,

La mairie (1500 hab) d'une commune rurale me propose un local (dont je n'ai pas encore déterminé mon besoin en M2) pour m'installée en liberale. C'est un batiment qui sera fini d'être construit en septembre. La commune finance une partie (à hauteur de 200 000 euros) et l'autre partie est financée par SA HLM. Je me pose pleins de questions :

Quel sera le prix du M2 ? Existe t-il un site où je peux calculer le prix du M2 de la commune où cette construction à lieu ?

Est-ce que je vais devoir signé un bail et si oui quel type de bail ? Et qui sera le bailleur (la commune ou Sa HLM ?

En sachant, que je n'occuperai ce local, au début que deux jours semaine, comment sera calculé mon loyer avec charges. Est ce que cela sera calculé en fonction du temps occupé ou non?

Est-ce que le loyer pourrait êter augmenté d'une année à l'autre ?

Voilà, si vous avez d'autres informations à ce sujet, que je devrais savoir afin que je puisse anticiper mes questions auprès du maire ou auprès de Sa HLM. Pour l'instant, je n'ai pas d'infos.

Merci pour votre éclairage.

Loulla